

Animation Socio-Culturelle - Formation - Prévention - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La 13^{ème} Commission propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Secteur Formation

Par convention du 16/02/1987, la Ville a chargé l'ACEREP de gérer et d'animer l'Atelier Pédagogique Personnalisé (APP) «lieu-ressources» et a mis gratuitement à sa disposition des locaux à l'Hôtel de Ville. Depuis le 09/07/1990, l'APP «lieu-ressources» s'est installé rue Xavier Marmier et a pris en charge le montant de la location.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement à l'ACEREP d'un complément à la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 1990, d'un montant de 20 000 F, destiné à faciliter cette nouvelle implantation.

En cas d'accord cette somme serait prélevée au chapitre 961.0.657 code service 47020 de l'exercice courant.

Secteur Prévention

30 000 F à l'ARETE pour un projet «Réussite d'insertion scolaire et sociale» pour les enfants du quartier de la ZAC Planoise.

La dépense est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1990 chapitre 945.92 article 657 code service 47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.